

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB
OBJET

**Entente
intercommunale pour
l'organisation de la
production
mutualisée des repas
au sein de la cuisine
centrale municipale –
Désignation des
représentants du
Conseil Municipal**

N° D_40_2026 (Direction Générale des Services)

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars à 19 heures 04, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 21 mars deux mil vingt-six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoint au Maire, Mme BENADDA-SHRIDJ, M. BOURDY, Mme CAMACHO, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme DOURET, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. VILLEMIN, Mme YANGO LONGUET, M. BAROUKH, Mme BILLÉ, Mme DESANTE, M. DEYDIER, Mme DOIGNON, M. VATONNE, Mme DJILLALI, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : M. ESPARRAGA représenté par M. DURAND BANCEL, Mme LEROY représentée par M. ASFAUX.

Secrétaire de séance : M. MALONGA.

~~~~~

DATE  
D'AFFICHAGE

30 mars 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-33

Vu la délibération n°D\_86\_2024 du Conseil municipal en date du 17 juin 2024 approuvant la convention portant création d'une entente intercommunale entre la ville de Montereau-Fault-Yonne et la ville de Saint-Germain-Laval pour l'organisation de la production mutualisée de repas destinés aux enfants des restaurants scolaires

Vu la délibération n°D\_100\_2025 du Conseil municipal en date du 23 juin 2025 portant modification de la convention portant création d'une entente intercommunale entre la commune de Montereau-Fault-Yonne et la commune de Saint-Germain-Laval pour l'organisation de la production mutualisée de repas destinés aux enfants des restaurants scolaires et au portage des repas à domicile et intégration de la commune de Cannes-Ecluse dans l'entente

Suite à l'élection municipale du 15 mars 2026, et à l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 21 mars 2026, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner quatre (4) représentants du Conseil Municipal au sein de l'entente intercommunale pour l'organisation de la production mutualisée des repas au sein de la cuisine centrale municipale.

.../...

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

33

votants

35

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :**

➤ **DE DÉSIGNER** quatre (4) représentants du Conseil Municipal au sein de l'entente intercommunale pour l'organisation de la production mutualisée des repas au sein de la cuisine centrale municipale :

- Mme Davina DOURET
- M. Stéphane DERVILLEZ
- Mme Virginie GONÇALVES
- Mme Paula CAMACHO

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal and diagonal strokes.

James CHERON